

**Nombre de membres
en exercice:** 14

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 08 septembre 2016

L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 septembre 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christian LABORDE, Josiane PICHON, Alain MONSO, Roland PUIGVERT, Marie CALONGE, Claude CAUSSIEU, Olivier COURDEAU, Marie-Christine DUMOULIE, Régis LACAU, Pascale MARTIN, Sandrine PEREIRA, Jérôme TORRESAN

Représentés: Michel TROUBAT par Christian LABORDE, Abilio BRANDAO par Régis LACAU

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain MONSO

Objet: DISSOLUTION DU CCAS TRANSFERT DU DEFICIT SUR BUDGET COMMUNAL - 2016 47

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la dissolution du budget CCAS de la commune en 2015. Le bilan de clôture présente un déficit de 0.34 €. Il convient de transférer ce déficit sur le budget communal sous forme de décision modificative. Cette opération s'effectuera au niveau du compte de gestion et sera donc d'ordre non budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Trésorière d'Ossun à intégrer dans le budget communal 2016, au compte 002, le résultat de - 0,34 € du budget CCAS.

Objet: APPROBATION DE LA DECISION N° 1 : MODIFICATION DES TARIFS PERISCOLAIRES - 2016 48

En vertu des pouvoirs de la Délégation Générale accordée par le conseil municipal, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a modifié les tarifs périscolaires pour l'année 2016 - 2017. Il fait lecture de la décision N° 1 du 5 août 2016, dont copie ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Objet: DM VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES SUR BUDGET LOTISSEMENT - 2016 49

Monsieur le Maire informe les conseillers que la facture de CSV Architecture, concernant la création du Lotissement PECOSTE, a été réglée sur le budget communal 2015. Il convient donc de transférer cette dépense sur le budget lotissement 2016. Pour cela il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
6015	Terrains à aménager	3600.00	
7133 (042)	Variat° en-cours de production biens		3600.00
TOTAL :		3600.00	3600.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
168748	Dettes - Autres communes	-3600.00	
3555 (040)	Terrains aménagés	3600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3600.00	3600.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: DM VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU 2313 - 2016 50

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au 2313 du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants ; il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pris au compte 020 "dépenses imprévues" afin de régler la facture de l'entreprise FALLIERO pour les travaux réalisés aux vestiaires du stade.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313	Constructions	2100.00	
020	Dépenses imprévues	-2100.00	
		TOTAL :	0.00
			0.00
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les dépenses imprévues.

Objet: DM : INSUFFISANCE DE CREDIT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - 2016 51

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporellès	0.60	
		TOTAL :	0.60
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
28031 (040)	Frais d'études		0.60
		TOTAL :	0.00
			0.60
		TOTAL :	0.60
			0.60

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: DM : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES : ANNULLATION PVR S. DULOUT - 2016 52

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 1346 (PVR) du budget de l'exercice 2016, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires afin d'annuler la PVR facturée à tort à M. DULOUT S. et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	9900.00		
020	Dépenses imprévues	-9900.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les dépenses imprévues.

Objet: TERRAIN MATHEU RUE DE LA SABLERE : RESEAU EAU POTABLE - 2016 53

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une délibération prise le 15/11/1996, sous la présidence de R. BAGET, ancien maire, relative à une cession de terrain de M. MATHEU rue de la Sablière. La commune demandait une cession gratuite pour réaliser une voie de 7 mètres de large. En contre partie, elle s'engageait à réaliser les réseaux d'eaux usées, électriques, téléphone et eau potable. A ce jour, M. MATHEU a vendu le terrain. Il s'avère que le branchement d'eau potable n'a pas été réalisé. Le devis de la Société VEOLIA s'élève à 1 315,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux de branchement d'eau potable suivant le devis de VEOLIA.

Objet: DM : INSUFFISANCE DE CREDITS AU 2188 - 2016 54

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts 2188 du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants, suite à la panne survenu à la pompe d'arrosage du stade. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au compte 2188 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2188	Autres immobilisations corporelles	5000.00		
020	Dépenses imprévues	-5000.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits ci-dessus compensés par les dépenses imprévues.

Objet: EXTENSION DU POLE SANTE - 2016 55

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'agrandir le pôle santé d'environ 85 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette extension et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et a contracté un emprunt.